



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0296

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Métropole de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) - Conception, construction, entretien et exploitation du crématorium-complexe funéraire de Bron par la société Atrium - Exercice 2019**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public**

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0296**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
objet :	Rapport des délégataires de services publics - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Métropole de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) - Conception, construction, entretien et exploitation du crématorium-complexe funéraire de Bron par la société Atrium - Exercice 2019
service :	Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales dispose que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

La convention de délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation des parcs cimetières de la Métropole (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) et la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation du crématorium-complexe funéraire de Bron a été confiée à la société Atrium. Elle a été conclue pour une durée de 25 ans et prolongée de 4 ans par avenant, pour permettre la réalisation des travaux de mise aux normes du crématorium de Bron. Elle se terminera le 31 décembre 2023.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil de la Métropole au titre de l'exercice 2019 comprend les comptes relatifs à l'exécution de la DSP et un rapport d'activité et de qualité de service, intégrant les engagements environnementaux du délégataire.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers :

		2017	2018	2019	Variations 2018/2019	
					en %	tendance
indicateurs d'activité	nombre de crémations (Bron)	2 751	3 024	3 231	+ 7 %	↗
	nombre d'inhumations	254	260	264	+ 2 %	↗
	<i>dont Bron-Parilly</i>	184	202	157	- 22 %	↘
	<i>dont Rillieux la Pape</i>	70	58	107	+ 84 %	↗
	nombre de concessions vendues	328	338	315	- 7 %	↘
	<i>dont Bron-Parilly</i>	234	238	215	- 10 %	↘
	<i>dont Rillieux la Pape</i>	94	100	100	+ 0 %	→

		2017	2018	2019	Variations 2018/2019	
					en %	tendance
indicateurs financiers (en k€)	produits	1 682	2 019	2 232	+ 11 %	↗
	<i>dont crémations</i>	1 225	1 428	1 647	+ 15 %	↗
	charges (hors IS)	1 341	1 913	2 044	+ 7 %	↗
	<i>dont personnel</i>	559	661	700	+ 6 %	↗
	<i>dont gaz</i>	51	75	84	+ 12 %	↗
	résultat avant impôts	341	106	188	+ 78 %	↗

I - L'activité et les produits de la délégation

Le chiffre d'affaires de la délégation (2 232 k€) progresse de 11 %, il est composé principalement des produits ci-dessous :

- les crémations représentent 74 % des produits de la délégation, en augmentation de 15 %,
- les ventes de caveaux, avec un produit de 248 k€, représentent 11 % des produits de la délégation, en baisse de 8 %,
- la gestion des ventes de concessions, avec un produit de 174 k€, représentent 8 % des produits de la délégation, en baisse de 3 %,
- les passages en chambres funéraires, avec un produit de 24 k€, représentent 1 % des produits de la délégation, en hausse de 7 %,
- les inhumations, avec un produit de 51 k€, représentent 2 % des produits de la délégation, en hausse de 6 %.

Les autres prestations (location de salle de thanatopraxie, crémation de pièces anatomiques, dispersion de cendres, location de salles de cérémonies, dépôt d'urnes, frais de garde) représentent environ 4 % des produits.

II - Les charges et résultats de la délégation

Les charges de la délégation (2 044 k€) augmentent de 7 % soit + 131 k€, entre 2018 et 2019, dont notamment :

- les dépenses de personnel (700 k€, soit 34 % des dépenses), en hausse de 6 % soit + 39 k€,
- les dépenses de sous-traitance (278 k€, soit 14 % des dépenses), en hausse de 36 %, soit + 73 k€.

L'évolution des produits et des charges génère une augmentation du résultat avant impôt de la délégation (188 k€ contre 106 k€ en 2018).

III - Gros entretiens et réparations

Le délégataire doit assurer le renouvellement des matériels et installations des biens du domaine délégué. À ce titre, il inscrit dans ses comptes une dotation annuelle, conformément à l'avenant n° 3. En 2019, aucune dépense de gros entretien et renouvellement (GER) n'a été réalisée par le délégataire. Ceci s'explique par le fait que l'essentiel des équipements (fours et lignes de filtration du crématorium du complexe funéraire de Bron) ont été renouvelés récemment.

IV - Conclusion

En conclusion, l'exercice 2019 a été caractérisé par les faits marquants suivants :

- poursuite de l'accroissement de l'activité, notamment des crémations,
- mise en œuvre, sur le terrain, du partenariat signé fin 2018 entre le délégataire et les associations FNE (ex-FRAPNA) et LPO, pour mener un recensement de la faune et de la flore présents sur chacun des 2 sites, et favoriser leur protection et développement,

- conclusion de l'avenant n° 5 au contrat (signé le 18 décembre 2019), créant une société dédiée (la société des complexes funéraires métropolitains), mettant à la charge du délégataire des travaux supplémentaires (rénovation du funérarium de Rillieux la Pape, d'une part, et du système d'arrosage de chacun des 2 sites, d'autre part), améliorant la redevance versée à la Métropole et annulant la hausse tarifaire prévue au 1^{er} janvier 2020 par l'avenant n° 3.

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 1^{er} décembre 2020. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

"Il convient d'ajouter l'annexe ci-jointe à la délibération."

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Prend acte du rapport 2019 produit par la société Atrium au titre de la DSP pour l'activité de gestion et d'exploitation des parcs cimetières de la Métropole (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) et la conception, la construction et l'exploitation du crématorium, du complexe funéraire de Bron.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.